



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 13 février 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	21	29

Date de convocation 03 février 2025

L'an 2025 et le treize février deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Christelle GAUVAIN Françoise GUILLAUMOT, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, François GUYOT, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrick VIARD.

Absents excusés : Josette DEMANGEOT, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Sébastien GUILLERMO, Martine HENRISSAT, Christophe LIMAUX, Véronique NICKELS, Bernard VIALLETEL Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Etienne MARASI.

Représentés :

Josette DEMANGEOT par Nicole PENSEE
Audrey DUHOUX par Lise COURTOIS
Stephan EMERAUX par Stépan MARTINELLI
Sébastien GUILLERMO par Jean-Claude BRAYER
Christophe LIMAUX PAR Franck DUHOUX
Véronique NICKELS par Jean-Guillaume DECORSE
Bernard VIALLETEL par Frédéric ROUSSEL
Jean-Marie WATREMETZ par Didier COGNON

Objet : Renouvellement des contrats BERGER-LEVRAULT

N° de délibération : 2025-04

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	29	29	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Considérant que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services passé avec la Société BERGER LEVRAULT arrive à échéance et qu'il conviendrait de le renouveler pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le coût de la prestation annuelle pour 2025 s'élève à 2030.00€ H.T, dont :

- 1 808.00 € H.T destinés à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels,
- 202.00 € H.T destinés à la maintenance et à la formation.

SUR PROPOSITION du Président, et **APRES** en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service avec la société SEGILOG, et signer toutes les pièces s'y rapportant.

2° D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2025.02.16 17:01:47 +0100
Ref:8177270-12275488-1-D
Signature numérique
le Président